

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 5 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30/09/2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Audrey LONJARET, Aurélie QUEHEN.

Messieurs David ALRIVIE, Christian BONNEMAISON, Thierry BRUGGEMAN, Éric DE AZEVEDO, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Philippe ROBIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Pouvoirs : Christelle FOUCHÉ donnant pouvoir à Éric DE AZEVEDO
Evelyne WILFART donnant pouvoir à Audrey LONJARET

Absente excusée : Véronique DECELLE

Secrétaire de séance : Audrey LONJARET

Le compte rendu de la séance du 24 septembre est adopté à l'unanimité.

Local technique communal : Emprunt Caisse d'épargne N° 001 – 05/10/2020

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réaliser un contrat de prêt d'un montant total de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement du local technique communal.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

DELIBERE à l'unanimité,

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 8 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle.

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux fixe à 0.70 %

Amortissement du capital : Progressif avec échéances constantes

Déblocage des fonds : Possible sur 3 mois en 3 fois à dater de l'émission du contrat.

Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.

Calcul des intérêts : 30/360

Frais de dossiers : 0,20 % déduit du premier déblocage de fonds

A cet effet, Sylvain QUOIRIN, Maire, délégataire est dûment habilité, à signer seul le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 14

**Demande de subvention pour le financement des travaux de solaire photovoltaïque en vente totale auprès du SDEY
N° 002 – 05/10/2020**

La loi n° 005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

La commune, adhérente au programme de Conseiller en Energie Partagé (CEP) du SDEY, souhaite investir pour une **installation solaire photovoltaïque en vente totale** sur un de ses bâtiments. Les études ont montré la pertinence de la future installation, la commune souhaite donc mettre en place ce projet.

Suite à la crise sanitaire de 2020, le SDEY a décidé d'agir pour venir en soutien aux collectivités de l'Yonne. Pour cela, le comité syndical du SDEY du 10 juin 2020, a voté un plan de relance pour accélérer les projets de travaux en faveur des économies d'énergies et de la transition énergétique des collectivités. Ce plan porte notamment sur **l'aide à l'investissement pour l'installation de solaire photovoltaïque en vente totale à hauteur de 20% des dépenses éligibles HT, avec une aide maximum de 50 000€.**

Ces investissements contribueront à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement et une relance par l'investissement.

Il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire à demander une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour le financement des travaux de l'installation solaire photovoltaïque en vente totale.

Vu la convention d'adhésion en vigueur de la commune au service CEP du SDEY,
Vu le règlement financier du SDEY en vigueur,

Le **conseil municipal** après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, décide :

D'AUTORISER le Maire à demander la subvention auprès du SDEY, au titre du Plan de relance 2020-2021, pour le financement des travaux de l'installation solaire photovoltaïque en vente totale sur le local technique communal

- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention financière correspondante avec le SDEY et tous documents y afférents.

Vote : Pour 14

**Défrichement de parcelles, classées EBC, par le PLU dans le cadre des travaux de restauration hydromorphologique du Créanton sur le territoire communal.
N° 003 – 05/10/2020**

Dans le cadre du projet restauration hydromorphologique du Créanton au droit et à l'amont du moulin d'En-haut, il est nécessaire de réaliser des travaux d'abattage sur les emprises du chantier afin de permettre la réalisation de l'opération.

Or, une partie des terrains concernés (Cf. tableau ci-après) sont classés par le PLU de la commune en Espace Boisé Classé.

Le SMBVA est donc contraint de s'acquitter d'un dossier auprès de la DDT pour demander l'autorisation de défricher.

Ces coupes seront réalisées à minima et avec discernement afin de ne pas changer la nature des terrains ayant conduit à ce classement.

Monsieur le Maire, rappel que le SMBVA est le Maitre d'ouvrage de l'opération citée ci-avant.

COMMUNE	SECTION	PARCELLES
Venizy	ZP	26
Venizy	ZR	75, 76 et 74
Venizy	E	83, 1301, 1280 et 186
Venizy	ZP	16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le SMBVA à déposer un dossier de défrichement sur les parcelles communales concernées par l'opération ;

Vote : Pour 14

Affouages façonnés 2021 : Choix du bûcheron et tarif N° 004 – 05/10/2020

Monsieur Thierry BRUGGEMAN, 1^{er} adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix des affouages façonnés 2021.

Les devis sont :

AGRIFORET : 24.20 € TTC

VITAVIE : 25.00 € TTC

A cela s'ajoutent les 12 % des frais de garderie facturés par l'ONF, soit 27.10 € et 28.00 € TTC

La commission des bois propose donc de fixer le tarif à 28 € le stère

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le prix des affouages à 28 € le stère et de répartir les coupes pour moitié à AGRIFORET et pour l'autre moitié à VITAVIE.
- **FIXE** les lots comme suit : lot de 6 stères
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires

Vote : Pour 14

INFORMATIONS

- Infolettre :

Validation de Monsieur le Maire avant parution.

- CCAS :

Le projet de spectacle de fin d'année est reporté selon les consignes de la préfecture.

- SDEY :

Le projet de changement de l'éclairage public en LED est en cours d'étude.

- Pompiers :

Travaux à prévoir après le déménagement des ateliers communaux :

Deux parties avec rideaux à lames à enroulement (camion et moto pompe)

Cour à refaire.

Barrière pour l'entrée en remplacement des portes du porche actuel.

Remplacement de la porte et de la baie vitrée par du double vitrage dans l'ancien atelier et travaux d'aménagement (douches hommes, femmes et sanitaires pour une salle de maintien en forme de 50 m²).

Equiperment de la salle : un premier devis complet de 3500 € a été établi. Il pourrait être ramené à 2 360 €. Monsieur le Maire a demandé à l'Amicale des sapeurs-pompiers une participation à hauteur de 50 %.

Recherche de subventions possibles.

Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 2 novembre 2020 à 19 heures

Lundi 7 décembre 2020 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 05/10/2020 : Local technique communal : Emprunt Caisse d'épargne

Délibération n° 002 – 05/10/2020 : Demande de subvention pour le financement des travaux de solaire photovoltaïque en vente totale auprès du SDEY

Délibération n° 003 – 05/10/2020 : Défrichage de parcelles, classées EBC, par le PLU dans le cadre des travaux de restauration hydromorphologique du Créanton sur le territoire communal.

Délibération n° 004 – 05/10/2020 : Affouages façonnés 2021 : Choix du bûcheron et tarif